

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-054 DU 19 FEVRIER 2003

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,
ministre d'Etat chargé la Coordination de
l'action gouvernementale, de la prospective
et du développement, de l'intérim du Président
de la République pour compter du 19 février 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001 -170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié,

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Paris.

Article 2. - Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTRES 21
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-